

La chronique de Nersès Durman : Intégration, représentativité, rapatriement

✘ L'INTEGRATION ET LA REPRESENTATIVITE

Il est indéniable que certaines actions ne peuvent se réaliser en comptant sur nos seules forces. Il est aussi indispensable de s'assurer des soutiens extérieurs. C'est un fait irréfutable qu'en 2001 la reconnaissance du génocide des Arméniens par la France aurait été impossible sans l'implication des partis politiques et des centrales syndicales de France. Chaque Arménien devrait être conscient de cet état de fait. En France, le pourcentage d'Arméniens s'occupant des affaires inter arméniennes est très faible ; il l'est encore plus concernant les affaires communales ou administratives dans leur région. Par contre, lorsqu'on aborde la question du génocide, de la pénalisation du négationnisme ou la restitution des biens spoliés des victimes du génocide, ce pourcentage peut atteindre les 100%. Il serait pourtant important que les Arméniens de France, citoyens de culture franco arménienne parviennent à s'intéresser au fonctionnement des institutions françaises et y prennent une plus grande part. Aujourd'hui, on peut constater des efforts en ce sens, mais encore insuffisant après 95 ans de citoyenneté française.

LES COMITES FRANCO-ARMENIENS

L'élan de l'identité arménienne confirmée par les commémorations du centenaire du Génocide des Arméniens assure la possibilité d'une meilleure coopération franco-arménienne.

Les Arméniens devraient mettre sur pied dans les communes de France où ils résident des associations intitulées Comités franco-arméniens.

A ce Comité, il est souhaitable que les membres soient des personnes physiques afin d'éviter des conflits de sensibilités diverses.

La création de « Comités Franco-Arméniens » favorisera d'une part la

connaissance des Français de l'identité arménienne et d'autre part l'intégration des Arméniens dans le tissu administratif et social de la France.

Des colloques, des conférences, des expositions et d'autres engagements peuvent développer cette action de coopération. Plusieurs centaines de communes de France où vivent des Arméniens peuvent créer des comités franco-arméniens.

L'organisation administrative des Comités Franco-Arméniens sera conforme à la législation française sur la base de statuts identiques et sous forme d'associations déclarées. Les élections se dérouleront selon les dispositions des statuts. Les Comités seront groupés selon leur implantation géographique dans leur département. Les départements seront réunis en 4 ou 5 zones. Un schéma joint indiquera le partage des zones avec son équipe administrative. Chaque Comité local devra élire un représentant. Ces représentants formeront une assemblée constituante afin d'établir des statuts et le règlement intérieur de l'association dite « Comité Franco-Arménien ».

Les Associations, hors les partis politiques, tout en gardant leurs statuts juridiques peuvent se rattacher aux Comités Franco-Arméniens de leur région ; ils disposeront d'une voix lors des élections. Une étroite coopération avec nos concitoyens français ouvrira de nouveaux horizons pour développer les rapports entre la France et l'Arménie dans plusieurs domaines.

En 1980, dans son livre, Varvara Basmadjian évoquait « Les Arméniens : Réveil ou fin ». Le centenaire du génocide des Arméniens n'aurait-il pas sonné le réveil des consciences ? Ce réveil doit se poursuivre par des actes concrets dans la diaspora. Agissons ensemble, éradiquons les facteurs néfastes au développement de notre société. Cette action peut être considérée comme un tournant indispensable à la diaspora, là où se trouvent notamment des Français d'origine arménienne.

Rapatriement des partis politiques :

Après la période monarchique des royaumes, l'Arménie a eu principalement quatre partis politiques :

□ Le parti Social-Démocrate Hentchakian fondé en 1887 à Genève avec à sa tête Nazarbek (Avedis Nazarbekian).

□ La Fédération Révolutionnaire Arménienne dite Dachnaksoutioun, fondée en 1890 par Christapor Mikaelian, Simon Zavarian et Stépan Zprian, dit Rostom et constitué en parti politique structuré et organisé, s'appuyant sur une plate-forme politique, en 1892, à Tiflis (Tbilissi).

□ Le Parti Démocrate Ramgavar est issu du Parti Constitutionnel Démocrate créé en 1908, à Constantinople qui donnera, en 1921, le parti Démocrate Libéral, en arménien Ramgavar Azadagan.

□ Le Parti Communiste Arménien. Créé après l'éclatement du SEYM (Union de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Géorgie) à Erevan en janvier 1920 par Gassian, Mrabian et Alaverdian.

Il est intéressant de noter que la majorité des partis politiques arméniens ont été créés hors d'Arménie. Les partis politiques assument leur rôle dans l'optique de servir la nation. L'Arménie historique mutilée déclare sa première indépendance le 28 mai 1918. Son territoire exigu représente à peine 10.000 km² de superficie. Sa population de 800.000 âmes est constituée pour moitié des rescapés du génocide de 1915 perpétré dans l'Empire ottoman. À 7 km d'Erevan, les canons turcs étaient bien visibles de la capitale arménienne (voir Hayastani Hanrabedoutyoum - La République d'Arménie - de Simon Vratzian 1928). Le 29 novembre 1920, l'Arménie adhère à l'Union soviétique. Pendant 70 ans, la plus petite des quinze Républiques formant l'URSS a vécu des périodes glorieuses et douloureuses. À cette époque, l'Arménie s'étendait sur 29.000 Km², un territoire sur lequel vivaient 3,5 millions d'habitants. Lors de la 2^{ème} Guerre mondiale, le pays avait perdu plus de 300.000 de ses fils, soldats et officiers, tombés dans les rangs de l'Armée rouge. Les Arméniens de la Diaspora s'étaient engagés dans les armées des différents pays où ils avaient émigré. De jeunes Arméniens firent partie de la Résistance française dans laquelle se distingua Missak Manouchian. De par son existence, l'Arménie était comme une épine plantée dans le pied des Turcs. Le Caucase a de tous temps été convoité par les grandes puissances régionales comme la Russie mais également par les Occidentaux particulièrement par le Royaume-Uni. Sa situation géopolitique permettait à la Turquie d'être soutenue tout autant par la Russie soviétique que par l'Occident. .Après la 2^{ème} Guerre mondiale, le régime soviétique commence à s'ébranler. Le tremblement de terre du 7 décembre 1988 a secoué profondément l'Arménie en causant de nombreux dégâts et en provoquant des milliers de morts. Suite à l'effondrement de l'Union soviétique, l'Arménie a déclaré son indépendance le 21 septembre 1991. Elle fait désormais partie de l'ONU. L'Arménie est devenue un État souverain qui a établi des relations diplomatiques avec la plupart des autres pays du monde. Il n'y a que la Turquie et l'Azerbaïdjan qui refusent d'entretenir des relations avec elle et maintiennent un blocus économique à ses frontières empêchant la circulation des biens et des personnes. L'Arménie se développe. La volonté du peuple peut créer une Arménie forte et prospère. Tcharentz ne disait-il

pas : « Peuple arménien ta force est dans ton unité. » La Diaspora ne doit pas devenir le poumon de l'Arménie, sinon l'Arménie suffoquera. L'assaut contre l'Assemblée Nationale arménienne en 1999 avec ses morts dont le Premier Ministre d'alors et le Président de l'Assemblée ainsi que le décès « énigmatique » de Sergeï Badalyan le premier secrétaire du Parti Communiste Arménie ne sont pas élucidés d'une manière claire jusqu'à ce jour. C'est l'unité de la nation et la vigilance accrue des autorités qui peuvent déjouer les complots ourdis contre l'Arménie.

E-Mail : contact@armen-progres.com

Que des partis politiques ou des gouvernements élisent domicile hors des frontières de leur pays et continuent à partir de leur exil d'exercer une autorité politique est compréhensible, lorsque les pays dont ils sont issus sont sous occupation étrangère. Ce fut le cas de la Pologne, de la Belgique, des Pays-Bas, du Grand-Duché du Luxembourg et de la Norvège notamment dont les gouvernements légitimes et les plus hautes autorités de l'État choisirent de s'exiler à Londres lors de la 2ème Guerre mondiale quand l'Allemagne nazie avait conquis toute l'Europe. Pendant la guerre d'Algérie, le FLN installa un gouvernement provisoire algérien au Caire en 1958. La guerre finie ou les pays envahis ayant recouvré leur indépendance tous les gouvernements provisoires établis à l'étranger ont réintégré leur patrie. Dans un État démocratique, l'attitude incorruptible de ses autorités assurera un élan plus rapide du pays. Il est bien évident qu'un pays sous la coupe d'une oligarchie avec un système dictatorial va connaître de grandes difficultés à accéder à un régime démocratique. La tâche de former les masses pour leur permettre d'atteindre un niveau équivalent à celui des pays les plus avancés incombe aussi aux partis politiques. Avec un travail en profondeur et une persévérante détermination c'est la grande majorité de la population que l'on peut éduquer. L'équipe au pouvoir doit donner l'exemple, si elle croit sincèrement au redressement et à la réussite du pays. Tous les partis politiques arméniens de la Diaspora doivent se rapatrier en Arménie (État souverain) où ils exerceront leur rôle de parti au service de la nation arménienne. En ce qui concerne les Arméniens de la Diaspora, ils sont les citoyens du pays où ils sont nés. Ils peuvent accéder à des niveaux élevés dans ces pays et selon leur sensibilité ils peuvent adhérer aux diverses formations politiques dont ils se sentent les plus proches. Dans les États démocratiques, le choix d'un parti ou d'un courant politique est suffisamment large pour répondre à

toutes les aspirations. En tenant compte de tout ce qui précède, il apparaît que l'existence de partis politiques arméniens en dehors de l'Arménie est inopportune. Antony - Juillet 2007 Nersès DURMAN-ARABYAN (*) Après l'indépendance, si les partis politiques arméniens siègent dans le pays, ils n'ont aucun droit et ne peuvent prétendre représenter la nation arménienne dans la diaspora. Par contre, les Arméniens de la diaspora, considérés comme des citoyens de ce pays doivent s'intégrer dans les institutions politiques, syndicales, sportives associatives françaises pour accomplir leur devoir de citoyen et servir les intérêts de la nation. C'est dans ces conditions-là que les Arméniens, épris de liberté et de droit, peuvent apporter une contribution réelle à la cause arménienne. Voir notre article intitulé « Comité Franco-Arménien » CFA

N.D.